

Décision

Renouvellement de la convention SIEDS de partenariat SIGIL avec la Commune de BOUSSAIS

Le Président de la Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de renouveler la convention SIEDS de partenariat SIGIL conclue pour la numérisation du cadastre et l'échange de données composites de la Commune de Boussais.

Article 2 : d'informer que cette convention de renouvellement est valable pour une durée de 5 ans.

Article 3 : D'en informer lors d'un prochain conseil communautaire conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Airvault, le 24 juin 2024

Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

AR-Préfecture

079-200041416-20240626-2-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26-06-2024

Publication le : 26-06-2024

Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48